

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus		Omnibus	
CAHORS. — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h	6 ^h	PARIS. — D.	2 ^h 20 s.	9 ^h 50 s.	7 ^h 45 m.	CAHORS. — D.	4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 25	5 ^h 25	TOULOUSE D.	5 ^h 40	9 ^h 14	2 ^h 30	CAHORS. — D.	7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 18	5 ^h 18	
CAHORS. — A.	6 ^h 41	1 ^h 14	6 ^h 6	6 ^h 6	— Expres.	8	10	15	Sept.-Ponts.	4 ^h 53	11 ^h 11	5 ^h 37	5 ^h 37	BORDEAUX.	»	»	9 30	CAHORS. — A.	11 ^h 41	5 ^h 18	5 ^h 18	5 ^h 18	
Parnac.	7 3	1 34	6 19	6 19	BORDEAUX.	»	»	15	Cieureac.	5 20	11 39	6 11	6 11	Montauban D.	7 25	10 35	4 40	CAHORS. — A.	8 11	5 28	5 28	5 28	
Lanch.	7 13	1 47	6 44	6 44	M-Libos. — D.	8 40	3 10	9	Montpezat.	5 31	11 39	6 25	6 25	Fouqueac.	7 40	10 49	4 54	CAHORS. — A.	8 34	6 3	6 3	6 3	
Castelfranc.	7 31	1 59	6 38	6 38	Fumel.	8 48	3 18	9 7	Albias.	5 45	12 6	6 42	6 42	St-Cirac, halte.	8 34	1 14	6 6	CAHORS. — A.	8 42	6 6	6 6	6 6	
Puy-l'Évêque.	7 43	2 8	7 8	7 8	Soturac-Touzac	9 1	3 30	9 19	Borredon.	5 55	12 16	6 56	6 56	Saint-Géry.	8 18	12 38	5 44	CAHORS. — A.	8 53	6 19	6 19	6 19	
Duravel.	7 53	2 18	7 18	7 18	Duravel.	9 10	3 39	9 28	Réalville.	6 5	12 26	7 8	7 8	Calvignac, hal.	9 4	1 44	6 26	CAHORS. — A.	9 4	6 26	6 26	6 26	
Soturac-Touzac	8 6	2 29	7 32	7 32	Puy-l'Évêque.	9 19	3 48	9 37	Albias.	6 13	12 34	7 18	7 18	Cajarc.	9 17	2 10	6 44	CAHORS. — A.	9 33	6 51	6 51	6 51	
Fumel.	8 6	2 29	7 32	7 32	Castelfranc.	9 19	4 3	9 52	Montpezat.	6 22	12 43	7 28	7 28	Montrouan, hal.	9 33	2 24	6 51	CAHORS. — A.	9 44	7 1	7 1	7 1	
M-Libos. — A.	8 13	2 35	7 39	7 39	Lanch.	9 34	4 16	10 5	Labenne.	6 39	1 7	7 45	7 45	Toiras.	9 44	2 45	7 1	CAHORS. — A.	9 53	7 14	7 14	7 14	
BORDEAUX.	3 51	8 11	4 45(*)	4 45(*)	Parnac.	9 57	4 26	10 15	BORDEAUX.	10 40	6 05	»	»	Lamadolaine.	9 44	3 10	7 14	CAHORS. — A.	10 12	3 27	7 27	7 27	
					Mercues.	10 9	4 38	10 26	TOULOUSE. A.	8 46	3 55	9 37	9 37	CAHORS. — A.	10 12	12 37	6 43	CAHORS. — A.	11 46 s.	»	»	»	

Cahors, le 30 Août.

LA MOBILISATION

Le 17^e corps d'armée, dont le Lot fait partie, va donc faire cette expérience de la mobilisation, dont le résultat le plus clair sera de coûter une quinzaine de millions aux contribuables.

Les organes les plus sérieux de la presse libérale sont parfaitement d'accord sur ce point.

Une première faute grave, dans cette expérience, c'est que le secret qui devait en faire le principal mérite, en a été surpris et dévoilé par un simple journaliste.

C'est par le *Figaro* que la France est avertie de la mobilisation, au lieu de l'être inopinément par les documents officiels.

Ces réflexions une fois faites, nous donnerons, au *Journal du Lot*, les moindres détails sur ces manœuvres qui prouveront tout au moins la bonne volonté et la vigueur de nos soldats.

Cahors, 30 août, 11 h. matin.

Les affiches de la mobilisation viennent d'être placardées sur tous les points de la ville. Le public les prend littéralement d'assaut.

— La mobilisation est désormais officielle.

On lit dans le *Temps* :
Un journal du matin a publié, sur l'essai de mobilisation qui doit être effectué dans très peu de jours, des détails circonstanciés. Il en résulte deux conséquences importantes :
La première, c'est qu'il se commet, soit dans les bureaux du ministère de la guerre, soit dans les états-majors locaux, des indiscrétions qui livrent au public des ordres et des détails destinés à rester secrets, et que ces indiscrétions pouvant avoir, dans certains cas, des inconvénients plus sérieux

que n'en aura celle d'aujourd'hui, il serait urgent de prendre des mesures pour en prévenir le retour.

La seconde conséquence, c'est que, plus que jamais, nous sommes autorisés à dire que l'expérience qui va se faire n'a qu'un rapport fort éloigné avec la mobilisation et la concentration qui s'effectueraient en cas de guerre. Nous trouvons l'expérience un peu chère, et nous croyons qu'on aurait pu trouver des emplois plus avantageux pour les sommes qui vont y être consacrées, ne fût-ce que l'achat des chevaux pour mettre notre cavalerie sur un pied convenable.

On lit dans la *Patrie* :

Le *Figaro* publie — le premier a-t-il bien soin de dire — le détail des opérations de mobilisation qui vont avoir lieu et le numéro du corps d'armée qui va être mobilisé.

Nous avons vu avec peine une telle indiscrétion — que beaucoup d'autres journaux eussent pu commettre s'ils l'avaient jugé convenable, — s'étaler fièrement et réclamer des bravos.

Mais nous commençons à croire que le travail préparé par le ministre de la guerre n'avait pas été suffisamment caché aux officiers intéressés. Nous pensions que cette prétendue improvisation avait dû être longuement mûrie avec les chefs chargés de faire l'expérience. Nous redoutions, en un mot, que l'expérience solennelle ne fût qu'une comédie. La révélation du *Figaro* nous prouve que nous n'avions pas tout à fait tort. Du moment où un journaliste a pu connaître toutes les dispositions prises, il serait vraiment surprenant que le général Bréart, commandant le 17^e corps d'armée, n'eût pas été charitablement avisé.

Franchement, pour un exercice de ce genre, il était bien inutile que les Chambres votassent des millions.

La loi sur la mobilisation

Voici les principales dispositions de la loi du 29 juillet dernier qui a prescrit l'essai de mobilisation :

Art. 2. — Seront convoqués pour cette expérience :

- 1° Tous les officiers de réserve affectés aux di-

trompé tout autre que le clairvoyant médecin.

— Je veux dire, reprit celui-ci, que ce vif désir de guérir vite ne provient que de votre désir de tirer une éclatante revanche de votre défaite.

Le jeune homme détourna la tête sans répondre ; il craignait que son regard ne le trahit.

— Vous avez tort, reprit placidement le médecin, qui était loin de soupçonner la fureur qu'il allumait dans l'âme humiliée de son malade. Croyez-moi, restez-en là ; l'homme, quel qu'il soit, avec lequel vous vous êtes mesuré, vous est de beaucoup supérieur.

— Vous croyez, docteur ? murmura le jeune homme avec amertume.

— Tout le prouve ; les marques qu'il vous a laissées sur le corps en font foi ; je vais plus loin : j'ai la conviction qu'il vous a ménagé, et que, s'il l'eût voulu sérieusement, il vous eût broyé comme vous broieriez mon fils, qui n'est qu'un enfant auprès de vous, si vous luttiez ensemble.

Felitz Oyandi fixa son regard perçant sur le médecin pour essayer de savoir si ses paroles ne cachaient pas une cruelle ironie.

Mais non, le docteur était de bonne foi, cela était facile à voir.

— Oh ! murmura le blessé avec un soupir ressemblant à un sourd rauquement de fauve aux abois.

— La colère est mauvaise conseillère, reprit le médecin avec bonhomie ; réfléchissez, rentrez en vous-même ; vous avez trouvé plus fort que vous ; cela arrive à tout le monde ; acceptez franchement votre défaite et n'y pensez plus, c'est ce que vous avez de mieux à faire.

vers éléments du corps d'armée désigné ou à un des services du territoire de la région. Les officiers de l'armée territoriale affectés à des services spéciaux dont la désignation sera faite par le ministre de la guerre ;

2° Tous les hommes de la disponibilité et de la réserve de l'armée active domiciliés de ladite région

3° Le nombre d'hommes dits « à la disposition de l'autorité militaire, » d'hommes des services auxiliaires, de l'armée territoriale ou de la réserve de l'armée territoriale nécessaires pour les services en cas de mobilisation réelle.

Art. 4. — La durée de la convocation sera de :

Trente jours au plus pour les officiers de la région et de l'armée territoriale ;

Vingt-huit jours au plus pour les réservistes, disponibles, hommes à la disposition de l'autorité militaire, hommes de l'armée territoriale et de la réserve de cette armée.

Art. 5. — Dès la réception de l'ordre de mobilisation, l'autorité militaire se trouvera investie du droit de réquisition sur le territoire de la région désignée, pendant une période de 28 jours et dans les conditions prévues par la loi du 3 juillet 1887 pour le cas de mobilisation, sauf en ce qui concerne la réquisition des chevaux, mulets et voitures nécessaires à la mobilisation, qui fait l'objet du titre 8 de la loi du 3 juillet 1887, qui s'effectuera conformément aux dispositions ci-après :

Art. 6. — Les opérations de la réquisition des chevaux, mulets et voitures nécessaires à l'essai de mobilisation seront limitées à la région du corps d'armée désigné pour l'expérience.

Cet essai de réquisition n'entraînera pas l'acquisition de chevaux et voitures requis, mais il sera payé aux propriétaires un prix journalier de location de :

- 12 fr. par cheval d'officier ;
 - 10 fr. par cheval de troupe et mulet ;
 - 12 fr. 50 par voiture à un collier, y compris la location du cheval ;
 - 21 fr. par voiture à 2 colliers, y compris la location des chevaux ;
- Indépendamment des indemnités pour dépréciations qui seraient reconnues au moment de la restitution des animaux et du matériel, ou pour pertes survenues pendant la durée de l'expérience.

— Peut-être, en effet, avez-vous raison, docteur ; j'essaierai de suivre vos conseils.

— Suivez-les, et vous vous en trouverez bien.

Tout en causant ainsi, le docteur avait pansé les blessures du jeune homme, avec cette adresse et cette légèreté de main qui distinguent les vieux praticiens.

— Là, voilà qui est fait, dit-il ; buvez ce cordial, ajouta-t-il, en lui présentant un verre à demi plein d'eau, dans lequel il avait versé quelques gouttes d'une liqueur noirâtre ; c'est un narcotique qui vous fera dormir et vous rendra le calme dont vous avez tant besoin. Le moral, mes remèdes, si puissants qu'ils soient, resteraient inefficaces si vous vous tourmentiez et si vous laissiez imprudemment travailler votre imagination, déjà tant surexcitée par la fièvre. Du calme, voilà ce qu'il vous faut.

— Je tâcherai d'oublier, docteur, murmura le blessé.

Le médecin l'examina pendant quelques minutes.

— Je reviendrai ce soir, dit-il au père du blessé. Jusque-là, veillez à ce que personne n'entre ici.

Il prit alors congé et se retira, laissant son malade profondément endormi, grâce au cordial qu'il avait bu.

Julian ne songeait plus à son combat avec Felitz Oyandi ; le jeune homme était tout à son amour, à la joie d'avoir été par Denisa préféré à tous ses rivaux, et au bonheur de voir sa bien-aimée, de s'enivrer de son regard voilé d'une douce langueur, et de lui parler de son amour, en faisant

La restitution s'opérera dans les lieux de rassemblement où la réquisition a été effectuée, par les soins des commissions mixtes prévues à l'article 46 de la loi du 3 juillet 1887. Ces commissions seront chargées d'évaluer les indemnités qui pourraient être dues pour les dépréciations ou pertes sus-visées.

Si cette évaluation est acceptée, le montant de la somme fixée est payée sur le champ.

En cas de désaccord, la contestation est introduite et jugée, comme il a été dit à l'article 28 de la loi du 3 juillet 1887.

Le rôle des maires

A côté des mouvements spéciaux aux soldats de l'armée active et de la réserve, tels que l'habillement, l'équipement, l'embarquement et le débarquement, l'opération à laquelle nous allons assister intéresse d'une façon directe les maires des communes visées par le décret de mobilisation. C'est aux maires qu'il appartient de faire connaître le plus rapidement possible à leurs administrés l'ordre de mobilisation, avec toutes les conséquences qu'il comporte au point de vue des réquisitions de chevaux, de voitures, de logements et de cantonnements.

Les maires ont aussi à assurer le règlement des indemnités, à servir d'intermédiaires entre les habitants et l'autorité militaire, à s'entendre avec la gendarmerie, à viser toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées par les chefs de détachements, notamment les bons de vivres et de fourrages, et, enfin, à fournir à leurs administrés une foule de renseignements.

DÉTAIL SUR LA MOBILISATION

La mobilisation embrassera la période de 46 jours, 31 août au 15 septembre.

Premier jour, 31 août. — La cavalerie, mobilisée en deux jours, sera dirigée le 2 septembre vers les points de concentration de l'infanterie et de l'artillerie divisionnaire, dont la mobilisation demande quatre jours. Ces corps ne seront embarqués que le 5 septembre.

Cinquième, sixième et septième jours. — Les éléments, arrivés sur le terrain au point de

force châteaux en Espagne, sur l'avenir.

Denisa avait été aussitôt instruite de ce qui s'était passé entre les deux jeunes gens, après la sortie de la veillée.

Si chaste et si innocente que soit une jeune fille, avant tout elle est femme.

Et surtout fière d'avoir bien placé son amour, et de reconnaître dans celui qu'elle aime ce protecteur puissant que, d'instinct, toute femme cherche au fond de son amour.

Cependant elle avait tremblé au récit exagéré qui lui avait été fait, de cette lutte dans laquelle Julian avait risqué sa vie.

Elle avait résolu de le gronder, de le prier d'être prudent et de ne pas compromettre ainsi son bonheur.

Mais quand elle avait reçu le jeune homme, la joie de le revoir lui avait fait tout oublier pour ne plus songer qu'à écouter, le cœur palpitant, les doux serments de l'aimer toujours, que, d'une voix que l'émotion brisait, son fiancé lui murmurait doucement à l'oreille.

D'ailleurs, comme s'il se fût douté des intentions de la jeune fille, Julian était allé de lui-même au-devant de ses reproches en lui déclarant qu'il ne gardait aucune rancune à Felitz Oyandi, pour ce qui s'était passé entre eux, qu'il le plaignait, au contraire, de ne pas avoir l'amour de Denisa ; qu'il comprenait son dépit et excusait sa colère d'avoir été si nettement repoussé.

Un amant rebuté est bien en droit de se plaindre et de s'en prendre à celui qui l'a supplanté dans le cœur de celle qui l'a aimé.

Il ajouta qu'il éviterait tout prétexte de vaines discussions ; que, du reste, il était

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LE TRANSPORTÉ

VIII

OU L'ON VOIT LE PÈRE GUÉRIR LES BLESSURES FAITES PAR LE FILS, ET CE QUI S'EN SUIVIT.

— Non, mais j'ai peur de rester estropié !

— Rassurez-vous, monsieur, dans un mois ou six semaines au plus tard, vous serez guéri ; aussi fort, aussi alerte et aussi ingambe que si vous n'aviez pas été blessé.

— Vous me le promettez ?

— Je vous l'affirme ; mais pour cela, il faut que vous suiviez mes instructions à la lettre, et surtout que vous soyez patient.

— Oh ! soyez tranquille, docteur, dit le jeune homme avec amertume, je veux guérir ; jamais vous n'aurez eu de malade aussi docile.

— A la bonne heure, je vous félicite de cette résolution, quoiqu'elle émane d'un mauvais sentiment.

— Que voulez-vous dire, docteur, je ne vous comprends pas, dit-il avec un accent qui aurait

concentration, commencent des manœuvres individuelles.

Huitième jour. — Tous les éléments étant arrivés, manœuvres de régiment.

Neuvième jour. — Manœuvres de brigade, artillerie et cavalerie comprises.

Dixième jour. — manœuvres de division contre division.

Onzième jour, 10 septembre. — Marche de tout le 17^e corps d'armée en une seule colonne.

Douzième jour. — Dimanche, repos.

Treizième jour, 12 septembre. — Déploiement du corps d'armée contre un ennemi figuré.

Quatorzième jour. — Revue.

Quinzième jour. — Repos.

Seizième jour 15. — Dislocation.

Ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, les journées les plus importantes seront celles du 9, du 10, du 12 et du 13 septembre.

Opérations

Voici les détails des opérations : dès le 6^e jour, 5 septembre, la 33^e division est arrivée à Castelnaudary. La 34^e division est à Carcassonne, le 4 ; à Montréal, le 8 ; à Villa-Savary le 9. Il s'agit ici, bien entendu, des quartiers-généraux. Il y a eu lieu de préparer les mouvements des éléments non endivisionnés appartenant à la cavalerie et à l'artillerie de corps.

Ces éléments comprennent le 40^e dragons, le 9^e chasseurs, les réservistes et parcs du génie, les ambulances et services divers du quartier-général.

Le dixième jour de mobilisation, le vendredi 9 septembre, est le premier grand jour des manœuvres : la 33^e et la 34^e division opèrent l'une contre l'autre. Dès le 9 au soir, la 33^e division tient Castelnaudary et ses environs ; la 34^e, Villa-Savary. Le 10 septembre, la 33^e division représente, d'après le thème adopté, l'arrière-garde de l'armée en retraite sur Pamiers et Mirepoix, suivie par l'armée ennemie, marchant sur Castelnaudary par le nord et l'est. La 33^e division a pour mission de couvrir la retraite en défendant la route de Castelnaudary à Mirepoix ; aussi prend-elle position sur les contre-forts qui s'étendent de Miraval à Feudeville.

Par contre, la 34^e division est l'aile gauche d'une armée assaillante, qui marche de Bram et Villa-Savary sur Castelnaudary. Informée de la présence de l'ennemi sur la position de Miraval et Feudeville, elle attaque immédiatement après la rencontre des deux divisions. Le soir du dixième jour, le 17^e corps tout entier est concentré à Castelnaudary.

La 17^e brigade de cavalerie, comprenant le 9^e chasseurs et le 10^e dragons, est sur la route de Villefranche à Labastide-d'Anjou. La 33^e division est dans le cantonnement de la veille, à Castelnaudary. Le secteur sud-Ouest de la 34^e division est également à Castelnaudary. Le secteur nord-ouest de l'artillerie de corps et du train du combat du corps d'armée est à Saint-Martin-Lalande.

Onzième jour, samedi, 10. — Le corps d'armée, en marche en une seule colonne, se porte de Castelnaudary à Villefranche-de-Lauragais, la distance est de 22 kilomètres. Le 17^e corps est cantonné à Villefranche et dans les environs.

Douzième jour, 11. — Repos.

Treizième jour, 12. — Le corps d'armée manœuvre contre un ennemi figuré d'après le thème suivant : continuant sa marche sur Toulouse, le corps d'armée se heurte à une troupe ennemie en position à Montgaillard et sur les hauteurs qui s'étendent au nord jusqu'à Trébons. La manœuvre

terminée, les différents éléments du corps d'armée reprennent leurs cantonnements respectifs de la veille.

Quatorzième jour, mardi 13. — Revue de tout le corps d'armée dans la plaine, au sud de Montgaillard. Les troupes et le train de combat du corps d'armée seront formés sur deux lignes, face au nord de la route de Toulouse. Les trains régimentaires, parcs et convois seront placés au sud de cette même route, entre elle et le chemin de fer.

Quinzième jour, 14. — Repos.

Seizième jour, 15. — Dislocation.

Transport des réservistes

D'après les dispositions arrêtées par le général Ferron, de concert avec les compagnies de railways, pour la mobilisation, les réservistes et disponibles à participer à l'expérience, feront usage des voies ferrées dans les conditions suivantes :

1^o Ceux qui se trouveront dans la région désignée présenteront au guichet de la station de départ un ordre de route et leur livret individuel, ou à défaut, un récépissé de ce livret et ils seront admis dans les trains gratuitement et sans billets sur cette présentation.

2^o Il est bien entendu que les hommes ne pouvant présenter ni livrets ni récépissé, voyageront à leurs frais en payant place entière.

Ceux qui sont en résidence régulière dans une autre région seront transportés gratuitement au moyen de bons de chemins de fer annexés à l'ordre d'appel individuel sur papier vert qui leur est adressé.

Les bons seront détachés par l'employé du guichet aux gares de départ et de changement de réseau.

Quant aux réservistes et disponibles qui sont momentanément absents de leur domicile ou de leur résidence régulière en vertu de la tolérance admise et qui se trouveraient en dehors de la région désignée et ne recevraient pas leur ordre individuel, il leur sera délivré des billets, savoir : au quart du tarif sur la présentation de leur livret ou récépissé du dépôt de ce livret ; à plein tarif s'ils ne peuvent présenter ni livret, ni récépissé dudit livret.

Ils paieront aux guichets le prix de leur place dans ces conditions et ils n'en seront pas remboursés, la seule allocation à laquelle ils aient droit étant celle de l'indemnité journalière calculée d'après la distance de leur domicile ou résidence régulière au lieu qu'ils doivent rejoindre.

Cette indemnité est, d'ailleurs, aussi la seule à allouer aux réservistes et aux disponibles des deux premières catégories qui n'ont rien à déboursier pour leur transport. Le paiement de l'indemnité journalière sera fait aux intéressés, soit à l'arrivée, soit au départ, s'ils en font la demande.

On voit l'intérêt qu'il y a pour les réservistes et disponibles à se trouver dans des conditions régulières de domicile ou de résidence au moment où l'ordre de la mobilisation sera publié et à pouvoir tout au moins justifier de leur situation de militaires.

La réquisition des chevaux

Il est procédé, dans chaque localité du corps d'armée mobilisé, à la réquisition des chevaux, toujours sans autre avis que l'affichage de l'ordre de mobilisation. Les propriétaires de chevaux portés sur les tableaux de recensement doivent les conduire ou les faire conduire au lieu qui leur est indiqué par la gendarmerie. Là se trouve installée une commission à qui incombent la réception et l'estimation des chevaux. Des détachements, dirigés en vertu d'ordres permanents, prennent possession de

ces animaux et les emmènent au corps, où il sont immédiatement marqués, ferrés, harnachés et répartis.

On a dit à tort qu'on voulait tenir secret le choix du corps d'armée à mobiliser, à cause des propriétaires de chevaux à réquisitionner, lesquels auraient pu substituer à leurs chevaux de sang ou de demi-sang, ou tout au moins à des chevaux robustes, des bêtes usées et ne valant rien. C'est là une erreur grossière, affirme le *Gaulois*. Le recensement des chevaux, qui est fait tous les deux ans, comporte le signalement de ces chevaux, et la substitution d'un cheval à un autre est difficile, sinon impossible à faire accepter aux officiers de cavalerie ou d'artillerie composant les commissions de réception de ces animaux.

Les convois administratifs d'un corps d'armée comportent, pour le moins, 1,142 chevaux et 424 voitures à demander aux propriétaires de la région. Voici l'affectation de ce matériel :

1^o Pour les escadrons de dépôt, le parc, l'état-major, les officiers montés, environ 250 à 300 chevaux.

2^o Le convoi administratif, 116 voitures et 232 chevaux ;

3^o Le convoi des subsistances, 300 voitures et 600 chevaux ;

4^o La réserve d'effets, 5 voitures et 10 chevaux.

Indépendamment des réquisitions prévues ci-dessus, le ministre est autorisé à faire réquisitionner sur tout le territoire les moyens de transport qui peuvent être nécessaires à la gendarmerie pour assurer la prompte transmission de l'ordre relatif à l'essai de mobilisation.

Service de la boulangerie

Le centre de fabrication du pain sera maintenu à Carcassonne pendant la durée de l'opération, les centres de distribution seront aux gares de Bram, Castelnaudary et Villefranche. La plus grande distance des cantonnements à ces gares n'excédant pas 42 kilomètres, les trains régimentaires suffiront pour les transports. Toutefois, des exercices de ravitaillement des trains régimentaires par convois seront prescrits. Les parcs d'artillerie, de réserve, d'effet, de dépôt de remonte, les hôpitaux de campagne, doivent débarquer à Carcassonne, au camp de manœuvre de cavalerie, sur la route de Toulouse. Ils se rendront de là sur le terrain de la revue.

Quoique le centre de la fabrication du pain soit maintenu à Carcassonne, le service de la boulangerie de campagne fonctionnera, à titre d'exercice, et fera un ou plusieurs déplacements. Notamment il se rendra à Castelnaudary, où la fabrication du pain aura lieu par ses soins, les 12 et 13 septembre. Une section de boulangerie de campagne pour corps d'armée comporte six fours roulants.

Une adjudication

Nous lisons dans la *Dépêche*, de Toulouse : Mercredi 24 août, à deux heures, devait avoir lieu, à l'intendance du corps d'armée de Toulouse, une adjudication pour la fourniture de la viande de boucherie aux cinquante mille hommes qui prendront part aux manœuvres de la mobilisation. Quatre soumissionnaires avaient été prévenus. Un seul républicain se trouvait là. Il avait déposé 40,000 fr. à la recette générale, et pour que sa solvabilité ne pût être mise en doute, il déposait 10,000 fr. à la Banque de France ; sa soumission, cachetée conformément aux clauses du cahier des charges, était dans sa poche ; mais il devait gêner certaines combinaisons, car lorsqu'il s'est présenté,

on l'a expulsé, et l'adjudication a eu lieu.

Nous avons entre les mains la soumission encore cachetée. Voici ce que nous offrons de prouver : c'est que notre ami donnait la viande à 0,98 centimes le kilog. l'adjudicataire l'a eue à 1 fr. 02 centimes, différence nette pour chaque jour, 0,04 centimes par kilog., sur 8,000 kilog.

La *Dépêche* se dit en mesure de fournir la preuve des faits qu'elle avance.

Service des chemins de fer

La gare de Castelnaudary est complètement transformée. Des croisements de nouvelles aiguilles faisant correspondre la voie montante avec la voie descendante, et ces deux voies avec l'embranchement de Castres et de Carmaux, ont été placés.

Les appareils de sûreté pour manœuvrer ces aiguilles fonctionnent, des rampes d'accès pour faire monter les chevaux et les voitures sur les quais et dans la gare des marchandises se construisent en divers points.

Un inspecteur du mouvement est aujourd'hui à Castelnaudary pour surveiller la bonne exécution des travaux divers, qui ne sont faits dans la gare que pour assurer le service des trains emportant les troupes du 17^e corps pendant l'essai de mobilisation.

Depuis une quinzaine de jours le service du mouvement avait été prévenu de faire opérer les remaniements nécessaires à Castelnaudary, et le haut personnel était officiellement prévenu que ces remaniements étaient nécessaires en vue de la mobilisation projetée. Le secret avait été bien gardé.

Le 17^e corps passera à la gare de Castelnaudary. Il y sera débarqué en partie, ainsi que dans les stations de Castelnaudary à Carcassonne, y compris cette dernière, pour se rendre sur le plateau d'Alzonne et à Moussolles où doivent avoir lieu les manœuvres finales.

Les trains militaires se succéderont de dix minutes en dix minutes pendant la journée du 4 septembre.

Tout le temps que durera la mobilisation, la gare sera éclairée la nuit, à l'extérieur et à l'intérieur, à la lumière électrique. Les machines dynamo-électriques et le moteur seront installés aujourd'hui dans le cul-de-sac qui se trouve à gauche, en entrant dans la cour des voyageurs.

Dans la région

Tarbes, 28 août.

Le chef de gare de Tarbes a reçu un avis de l'état-major général pour avoir à tenir dans le plus bref délai, à la disposition du directeur de l'arsenal et du fournisseur des fourrages, tout le matériel nécessaire au transport des munitions de guerre, fourrages et avoines.

On reçoit ici chaque jour, et cela depuis une semaine, des centaines de charrettes de foin pour l'approvisionnement du 17^e corps.

Montauban, 27 août.

Cinquante hommes de corvée ont été employés aujourd'hui, à la gare de Montauban-Ville-Bourbon, à raccorder des wagons et à les garnir de bancs.

On a prolongé le quai d'embarquement, le long duquel les trains préparés sont rangés.

On a fait aussi d'importantes modifications dans le système d'éclairage de la gare.

Les réservistes éloignés sont convoqués. Le général Viocendron a visité aujourd'hui les casernes et les quartiers ; tout y est prêt :

que Felitz comprendrait lui-même le ridicule qu'il se donnerait en persistant dans ses recherches et que, dans tous les cas, lui, Julian, ne serait jamais l'agresseur.

Il était trop heureux de l'amour de Denisà pour ne pas plaindre son rival et consentir à d'autres querelles avec lui.

Ces assurances, cent fois répétées, rassurèrent complètement la jeune fille, et ce sujet épuisé fut abandonné sans retour.

Julian disait vrai.

Il ne conservait, en réalité, aucune rancune contre Felitz Oyandi, et, à moins d'une provocation directe, il était bien sérieusement résolu à éviter toute contestation avec ce jeune homme pour lequel il n'éprouvait ni haine, ni amitié et qui lui était plus qu'indifférent.

Julian était un de ces cœurs généreux, un de ces hommes d'élite pour lesquels la haine n'existe pas ; disposés à la bienveillance envers tout le monde, parce qu'ils sont forts, et qui, avant d'accepter une lutte, essayent par tous les moyens honorables de l'éviter.

Et puis, dans le cas présent, il était surtout disposé à l'indulgence par l'amour ; il plaignait son rival, et était tout disposé à lui tendre la main, si celui-ci consentait à lui offrir la sienne.

Cependant les jours se passaient, le temps s'écoulait, le docteur ignorait encore l'amour de son fils, et l'engagement sacré qu'il avait pris sans l'en prévenir ; le hasard pouvait, d'un moment à l'autre, mettre le docteur au courant de tout ce qui s'était passé.

Julian comprenait qu'il devait parler. C'était presque un miracle, cette ignorance du

docteur ; s'il était renseigné à l'improviste par des étrangers, le silence gardé par son fils le blesserait, sans doute.

Il lui adresserait des reproches pour son peu de confiance, ou peut-être se tairait-il, et conserverait-il une rancune secrète du procédé offensant de son fils.

Donc, il était urgent d'aller au devant de toutes ces probabilités aussi désagréables les unes que les autres, en prenant le parti de tout avouer franchement à son père ; cette dernière résolution fut celle à laquelle s'arrêta le jeune homme ; mais il fallait attendre un moment propice pour faire cette confidence, ou plutôt cette confession.

Le hasard le favorisait, car le jour même où il avait formé le projet de tout dire à son père, le docteur, sans s'en douter le moins du monde, ainsi que cela arrive le plus ordinairement, lui prépara lui-même la voie.

Un peu plus de six semaines s'étaient écoulées depuis les incidents de la veille, dont nous avons rendu compte dans notre précédent chapitre.

Il était huit heures du soir.

La pluie fouettait rageusement les vitres, chassée par un fort vent de l'est-nord-est, venant des montagnes, et dont les sifflements dans les longs corridors de la maison formaient une symphonie triste et mystérieuse, qui n'était pas sans un certain charme, la nuit était sans lune, il faisait noir.

Les nuages, très bas et chargés d'électricité, couraient dans l'espace, avec une rapidité vertigineuse, en rasant le sommet échevelé des arbres ; le froid était vif, la pluie glaciale.

C'était une de ces soirées d'hiver remplies

d'inexplicables délices pour les sybarites, assis dans de moelleux fauteuils, les pieds sur les chenets, enveloppés d'une chaude robe de chambre, et qui, d'un œil rêveur, regardent les fantastiques paraboles de la flamme du foyer et les mystérieuses étincelles qui, par myriades, s'échappent du brasier, tout en fumant nonchalamment une cigarette, et écoutant d'une oreille distraite les lugubres mélodies formées par les bruits confondus de la tempête qui fait rage au dehors ; mais nuit sinistre et remplie de terreurs pour les voyageurs égarés sur les routes défoncées par l'ouragan, et marchant à l'aventure à travers les sombres solitudes, sans espoir de secours ; ou pour les mendiants accablés de fatigue, transis de froid et à demi-morts de faim, qui tombent défaillants sur le revers d'un sentier ou au pied d'un arbre, frémissant d'épouvante à la pensée de la mort, qui déjà étend vers eux sa main décharnée de squelette.

Julian d'Hirigoyen était à demi-étendu sur un divan à la turque, dans son cabinet de travail ; le coude sur le divan, et la tête dans la main, relisait, car il l'avait lu cent fois, le magnifique drame de Victor Hugo, cette œuvre étrange et grandiose de ce puissant génie intitulé : *Marion Desormes*.

Nous avons dit que Julian lisait ; nous nous sommes trompés, il rêvait ; le volume ouvert dans la main gauche, mais dont il n'avait pas depuis un quart d'heure tourné un feuillet.

Il en était à la scène cinquième du troisième acte, où Marion et Didier, cachés au milieu d'une troupe de comédiens nomades, se présentent au château de Nangis, pour y passer la nuit dans une

grange ; parfois le jeune homme faisait un mouvement comme pour reprendre lecture. Mais ce mouvement était aussitôt réprimé, et de nouveau il se plongeait dans sa rêverie.

Tout à coup la porte s'ouvrit brusquement, et le docteur entra.

Julian tressaillit et se redressa aussitôt.

— Hé ! s'écria le docteur, que fais-tu donc, paresseux ? Dieu me pardonne, tu dors, je crois, bercé par l'orage qui gronde au dehors !

— Non point, je ne dors pas, mon père, je lis. Mais vous arrivez, il me semble, de bien bonne heure, ce soir, père ; je ne vous attendais pas avant neuf heures, au plus tôt.

— Serais-tu donc contrarié de me voir arriver de meilleure heure que tu ne l'espérais ?

— Vous ne le croyez pas, mon père ; vous savez avec quelle inquiétude je vous vois entreprendre ces longues courses de nuit, à travers des chemins impraticables, par des temps comme celui qu'il fait aujourd'hui.

— Es-tu prêt ? Le souper est servi.

— Je n'attendais que votre retour, père, pour me mettre à table.

— Alors, viens ; je meurs de faim. Pendant toute la journée, je n'ai pas trouvé un moment pour manger un morceau en route.

— Allons vite, alors, dit en riant le jeune homme.

Ils passèrent dans la salle à manger et prirent place en face l'un de l'autre.

La table était plantureusement servie.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

DERNIERE HEURE

Toulouse, 29 août, 9 h. s.

L'ordre officiel de mobilisation n'est pas encore arrivé.

On lit dans la Dépêche : « Plusieurs de nos lecteurs ont demandé si, dans le cas de mobilisation du 17e corps, le service des trains des voyageurs serait modifié. On peut voir, dans le compte-rendu de la séance de ce jour, qu'il en a été question au conseil général. M. le sénateur Hébrard, président, a dit qu'il croyait pouvoir affirmer qu'aucun train de voyageurs ne serait supprimé et que le service ne serait pas modifié. »

Anch, 27 août,

Le conseil général a adopté un vœu tendant à exonérer des prestations les chevaux et voitures soumis à la mobilisation.

L'affaire du « Figaro ». — Le Voltaire annonce que l'enquête sur la publication anticipée de l'ordre de mobilisation est terminée. Elle a amené l'arrestation de deux soldats de 20e division des secrétaires d'Etat-major, nommés Madot et Roussel, qui comparaitront devant le conseil de guerre pour haute trahison.

Vélocipédie militaire. — Le général commandant le 17e corps fait connaître qu'il a désigné les réservistes Bébéli, Abouly, Daydé, pour être employés à l'état-major du 17e corps d'armée, en qualité d'estafettes vélocipédistes pendant les opérations qui seront exécutées prochainement.

Espions prussiens. — La police de Toulouse est sur la piste de plusieurs espions prussiens : ces braves gens ne veulent pas être en retard pour la mobilisation.

L'impression à l'étranger

La Presse, de Vienne, qualifie l'essai de mobilisation du 17e corps de l'armée française d'expérience aussi coûteuse qu'utile.

« Un tel essai, dit-elle, ne peut avoir quelque valeur que si on le fait à l'improviste, en appelant toutes les réserves en temps de guerre, sans avoir le moindre ménagement pour la vie sociale, industrielle et commerciale du pays. Or, tel n'est pas le cas aujourd'hui. Du reste, cette expérience présenterait même un grand danger, celui d'agiter encore davantage les esprits en France. La mobilisation peut être plus instructive pour les Allemands que pour les Français. »

L'incident de Besançon

Paris, 27 août.

Le ministre de la guerre communique la note suivante :

« Deux wagons, contenant des fusils modèle 1886, ont été expédiés de la manufacture de Saint-Etienne à la direction de Besançon, conformément aux instructions ministérielles. Ces wagons étaient plombés à l'arrivée à Besançon ; il a été constaté que l'un de ces wagons avait été déplombé en cours de route, et que le plomb de l'Etat avait été remplacé par le plomb P.-L.-M., sur lequel on avait gratté le nom de la gare. »

Le directeur de l'artillerie de Besançon a, en conséquence, refusé d'en prendre livraison. Les wagons doivent être ouverts aujourd'hui, et la vérification du contenu des caisses aura lieu en présence des agents de la Compagnie. » Une enquête est ouverte. »

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

Conseil général du Lot

Séance du 25 août

Sur la proposition de M. de Lamaze, une subvention de 900 fr. est accordée à la ville de St-Céré, pour achèvement d'un jardin public.

Le sous-chapitre XIII (objets divers), sauf quelques légères modifications, est adopté.

Le conseil refuse de procéder au répartition de l'impôt foncier dans les 3 arrondissements.

Sur la proposition de M. Pauliac, le conseil donne acte de divers dépôts de rapports et de communications diverses.

Les sous-chapitres XV (instruction publique) et I (dépenses obligatoires) sont votés.

Diverses demandes de subvention sont repoussées, faute de ressources.

Le sous-chapitre VII (assistance publique) est ensuite mis aux voix. La commission des finances propose de n'accorder que 1,500 fr. au lieu de 3,000 à la maison de refuge de Cahors. M. Limayrac proteste contre ces conclusions.

On vote au scrutin public sur les conclusions de la commission.

Ont voté pour le maintien du crédit de 3,000 fr. : MM. Pradines, Dufour, Limayrac, Calmon,

Coniac, Vaissié, Mayzen, Roques, Cambres, Broglières, Deloncle, de Lamaze, Bouyé, de Pradelles, comte Murat.

Ont voté pour la réduction à 1,500 fr. : MM Dophénioux, Delport, Pauliac, Rozières, Bergon, de Verninac, Talou, Faurie, Relbié, Vival et Béral.

Le crédit de 3,000 fr. est maintenu.

Sur la proposition de M. Talou, le conseil adopte le sous-chapitre IV (chemins vicinaux).

Le conseil, sur la proposition de M. Deloncle, approuve une décision de la commission départementale, au sujet d'un tracé de chemin à Labastide-Marnhac.

L'enclos liches, au faubourg Labarre, est choisi comme emplacement de la nouvelle caserne de gendarmerie de Cahors. Ce terrain est offert à 5 fr. le mètre.

La fin de la séance est consacrée à l'adoption de vœux divers et à de longues discussions sur des demandes ou des suppressions de sectionnements de communes.

La séance est levée à six heures et renvoyée à demain, à une heure et demie.

Séance du 26 août

Sur les rapports de MM. de Verninac, Coniac et Broglières, rapporteurs de la commission des travaux publics, le conseil statue sur des baux de casernes de gendarmerie et sur la construction du pont du Goa, à Figeac.

MM. Delport, Bergon et Pradines, font ensuite des rapports sur des créations de foires et marchés, sur des vœux et des demandes diverses. Leurs conclusions sont adoptées par le conseil.

Sur la proposition de M. Talou, le conseil adopte le projet du budget de l'Ecole normale d'institutrices de Cahors, ainsi que le dossier de la comptabilité départementale.

L'assemblée départementale décide que le département contractera un emprunt de 75,000 fr. à la caisse des dépôts et consignations afin de parfaire la somme totale de 147,000 fr. nécessaire pour la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie de Cahors.

Il donne acte du dépôt de rapports de divers chefs de service du département.

Sur la proposition de M. de Lamaze, le conseil réduit à 2,326 fr. 28 le crédit des dépenses imprévues porté par l'article 21 du sous-chapitre XIII.

Les budgets rectificatifs des recettes et des dépenses et de l'instruction publique sont ensuite adoptés.

La liste des jurés d'expropriation est adoptée telle qu'elle est présentée au conseil.

L'état de distribution de la somme de 58,000 fr. mise à la disposition des membres du conseil pour subvention aux chemins vicinaux, est approuvé.

Il est donné lecture d'un vœu pour que toutes les stations du chemin de fer de Cahors à Capdenac soient ouvertes à la télégraphie privée.

La séance est levée à 2 h. 1/2.

M. le président déclare close la session d'août.

Lettre de M. Rouvier à M. le C^e Murat

Paris, 20 juillet 1887.

Monsieur le Député et cher Collègue, En me rappelant, dans votre lettre, en date du 10 de ce mois, la question que vous avez posée à mon prédécesseur dans la séance du 29 mars dernier sur la manière dont avaient été distribués les permis de culture dans le département du Lot et la réponse faite par l'honorable M. Dauphin, vous m'avez demandé quelle ligne de conduite j'étais moi-même décidé à suivre dans cette affaire. J'ai l'honneur de vous informer que j'estime, comme M. Dauphin, qu'il ne saurait être question de politique en pareille matière et que mon administration n'a à se préoccuper que d'assurer une répartition conforme aux droits de chacun et aux nécessités du service.

Agréez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

Le président du Conseil, Ministre des finances,

Signé : ROUVIER.

Libéralité. — M. le Préfet du Lot vient de disposer noblement des fonds destinés au dîner et à la soirée qui devaient avoir lieu, le 25 août, à l'occasion de la réunion à Cahors des conseillers généraux.

Il vient d'adresser à M. le maire de Cahors la somme de 500 fr. pour être distribuée : 300 fr. aux pauvres de Cahors, et 200 fr. à la Société des Etudes du Lot.

A l'occasion de l'Exposition de Toulouse la Compagnie d'Orléans fera délivrer les samedi, Dimanche et Lundi de chaque semaine, pendant la période du 22 Mai au 15 Octobre, aux gares de Cahors, Tulle Aurillac, Decazeville, Rodez et Albi ainsi qu'aux différentes stations comprises entre ces divers points et Toulouse des billets aller et retour de toutes classes pour Toulouse, comportant une réduction de 40 0/0, sur les prix du tarif général.

Ces billets seront valables pour le retour, jusqu'au Mardi inclusivement.

Appel de la classe 1886. — Le ministre de la guerre vient de fixer définitivement la date de l'appel de la classe 1886, en ce qui concerne l'infanterie, l'artillerie et le génie. Le départ commencera le 3 novembre, et se continuera le 5 et le 7. Toutes les opérations devront être terminées le 9 novembre.

On sait que les conscrits de la cavalerie seront appelés sous les drapeaux le 3 octobre. Cette armée recevra 17,885 recrues, dont 3,000 pour les cuirassiers, 6,853 pour les dragons, 4,202 pour les chasseurs, 2,735 pour les husards, 1040 pour les chasseurs d'Afrique, et le reste pour l'école d'application.

Par suite de la suppression, cette année, de la deuxième portion du contingent, la réunion, fixée au 10 septembre, pour les conseils de révision appelés à statuer sur les demandes des soutiens de famille, ne sera prorogée sous aucun prétexte.

En conséquence, les maires doivent soumettre d'urgence ces demandes à l'avis des conseillers municipaux, car les derniers dossiers ne seront reçus que jusqu'au 6 septembre.

Notre compatriote, M. Combarien, secrétaire général de la Mayenne, est nommé secrétaire général du Calvados.

M. Martinou, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture du Lot, en remplacement de M. Malécze, mis en disponibilité sur sa demande.

L'orage de dimanche. — Enfin elle est venue cette pluie tant désirée. Dimanche, vers 3 heures, un orage a sévi sur toute notre région apportant à la terre l'eau dont elle avait tant de besoin. Il a plu trois heures durant.

Chemins de fer. — Le service des voyageurs ne sera pas interrompu ni diminué, sur les lignes affectées aux transports des troupes mobilisées. Le service des marchandises fonctionnera sous les réserves indiquées à l'article 5 de la loi de la mobilisation. A Cahors, la gare des marchandises ne sera fermée que le 5e jour de la mobilisation, c'est-à-dire le dimanche 4 septembre à midi, comme d'habitude.

Dans les gares du réseau du Midi, occupées par les troupes, Carcassonne et autres gares, le service des marchandises sera interrompu pendant plusieurs jours désignés à l'affiche apposée à la gare.

Les frais d'études. — Le Conseil général de la Dordogne a adopté un vœu de M. Theulier, député, contre l'augmentation du prix de l'externat et de l'externat dans les lycées.

Nous aurions été heureux de voir le Conseil général du Lot entrer dans la même voie, et nous regrettons qu'aucun de ses membres n'ait présenté une motion dans ce sens. Il est certain qu'avec le phylloxéra qui dévaste nos vignobles et la crise agricole qui sévit dans nos campagnes, le moment est mal choisi, pour imposer de plus lourds sacrifices aux pères de famille qui veulent faire donner à leurs enfants l'instruction secondaire.

On ne saurait mieux faire pour diminuer le nombre d'élèves dans les lycées et collèges.

Suicide. — Le sieur Vignals, s'est suicidé ce matin, en se jetant dans un puits, à Cabessut.

On ignore les causes de cet acte de désespoir.

Accident. — Hier soir, vers huit heures, le sieur F... s'est brûlé profondément les deux bras en allumant une lampe à essence. C'est une imprudence impardonnable qu'il paiera par un mois de douleurs.

AGRICULTURE

Vins. — Les nouvelles de la vigne sont en général satisfaisantes, et l'on se réjouit beaucoup, dans la plupart des vignobles, de la pluie survenue, qui a été à peu près générale. Elle va faciliter le développement des raisins et donner une nouvelle sève à la vigne que les chaleurs du mois de juillet avaient un peu desséchée.

Mais il y a une ombre au tableau. Les vignobles du sud-ouest ont eu de violents orages à supporter et malheureusement ils ont commis beaucoup de dégâts.

On écrit de Bordeaux, qu'au commencement de la semaine écoulée une tourmente de vent, de pluie et d'orage avec grêle est venue anéantir une belle récolte qu'on était en droit d'attendre dans les vignobles de la Gironde ; l'arrondissement de Bordeaux est le plus atteint ; le Médoc, à part le canton de Blanquefort et la commune de Labarde, n'a pas eu à souffrir de la tourmente, ainsi que le bas-Médoc, le pays de Saunterne et le Saint-Emilionnais.

Dans les départements qui avoisinent la Gironde, voici les contrées qui ont eu plus particulièrement à souffrir : les communes de Reaux et

d'Archiac, dans la Charente Inférieure ; celles de Rouffignac et de Vergt, dans la Dordogne ; dans la Charente, les communes de Rouillac, les cantons de Jarnac, Barbezieux, Segonzac ont été véritablement ravagés.

Les pertes sont énormes et ne seront pas assurément compensées au point de vue du rendement général par la beauté des vignes préservées ; celles-ci sont splendides de promesses.

Partout ailleurs les apparences restent satisfaisantes. Dans les régions méridionales on se plaint un peu de la trop grande chaleur ; mais en somme, il est préférable encore de les supporter que de subir les tempêtes qui ont sévi dans le Bordelais.

La récolte se présente toujours bien en Bourgogne ; les vendanges seront précoces et l'on compte sur une qualité exceptionnelle. On ne prévoit guère qu'une quantité moyenne à peu près égale à la récolte de l'année dernière. Le mildew apparaît sur quelques points, notamment dans plusieurs vignobles de Meursault, mais les propriétaires le combattent avec énergie.

Sur notre place de Paris, le beau temps a favorisé les fêtes de l'Assomption et le commerce de bétail s'est montré assez satisfait de la vente. Par contre, le Bercy et l'Entrepôt n'ont rien fait et les prix sont restés les mêmes que la semaine dernière pour tous les vins de soutirage.

Les vins pour la bouteille continuent à avoir une demande modérée ; néanmoins les prix restent bien tenus de 160 fr. à 210 fr. pour les vins de Bordeaux, et de 150 à 210 pour les vins du Mâconnais et du Beaujolais ; le tout par pièce de 228 litres, en entrepôt à Ivry ou à Paris.

Etude de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

D'UNE

Demande en séparation de biens

Suivant ordonnance de Monsieur le président du Tribunal civil de Cahors, en date du vingt août et par exploit de Daynard, huissier à Lalbenque, en date du vingt-sept août courant, la dame Marie Cubaynes, sans profession, habitant et domiciliée au lieu de Lacan, commune de Belmont, a formé contre le sieur Pierre Linon, son mari, propriétaire, domicilié avec elle, une demande en séparation de biens et a constitué M^e Delbreil pour son avoué près le tribunal civil de Cahors.

Pour extrait certifié véritable.

Cahors, le trente août mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant, G. DELBREIL.

BOURSE. — Cours du 27 août.

Table with 2 columns: Bond type and Price. Includes 3 0/0, 3 0/0 amortissable (ancien), 3 0/0 id. 1884, 4 1/2 0/0 ancien, 4 1/2 0/0 1883.

Dernier cours du 27 août.

Table with 2 columns: Stock type and Price. Includes Actions Orléans, Actions Lyon, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884), Obligations Lombardes (jouissance).

Table with 2 columns: Bond type and Price. Includes Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).

INJECTION BROU

40 ANS DE SUCCES. La seule guérison sans rien adjindre, les écoulements anciens ou récents. Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. le flacon. J. FERRÉ, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS.

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner ; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie ; nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleury, 33 Paris.

Établissement Hydrothérapique du Docteur Teyssède

CAHORS, Rue de la Chartreuse, CAHORS.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ
CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Pommigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTH LAS JEUNE, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Agréé obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

61 RÉCOMPENSES ET PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR

1881

Académie nationale

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR
BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY

DENTS & DENTIERES

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONNE
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

BUVETTE

A vendre une Buvette, située dans un des meilleurs quartiers de la ville. — Bail pour neuf ans. — Loyer 350 francs.

S'adresser pour de plus amples renseignements au Bureau du Journal.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS,
Psoriasis, Aoné, etc.;
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses; il, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENOIRMAND,
VENDICOURT, DÉPARTEMENT DE LA SEINE
11, rue St-Louis, à MELUN (S.-&-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 83, PARIS
A. LE VASSEUR & C^o ÉDITEURS
L'ÉDITION IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française;
de toutes les Partitions et Publications musicales;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gazettes, Journaux, Gravures et Genies, etc.

Payable Cinq Francs par mois par avance, avec escompte au comptant. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LE TÉLÉGRAMME
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

H. LAMIRAULT & C^o
Éditeurs

PARIS
61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut, Hartwig Dorenbour, professeur à l'École des langues orientales; F. Camille Dreyfus, député de la Seine; A. Giiry, professeur à l'École des chartes; Glasson, Habas, bibliothécaire en chef de la Sorbonne; H. Leclercq, professeur à la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Lédant, député de la Seine; H. Leclercq, professeur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; F. de Mély, professeur à l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8°
complet de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.
Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison Payable à raison de 10 francs par mois

Chaque volume broché 25 francs

Chaque volume broché 1 franc